

**Séance du 15 OCTOBRE 2018**

Membres en exercice : ..... 27  
Titulaires présents : ..... 16  
Suppléants présents : ..... 2  
Pouvoirs : ..... 4  
Votants : ..... 22

**DCC N° 84/2018**

--- L'an deux mille dix-huit le quinze octobre à 18 heures 30  
le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure  
Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la  
salle du Conseil municipal de SALIGNAC, sous la présidence de Monsieur  
René AVINENS, président.

Date de la convocation : 4 Octobre 2018

Membres présents : Mmes & MM. René AVINENS, Grégory BERTONI,  
Chantal CHAIX, Jean-Claude CHABAUD, Gérard COUTELLE, Béatrice  
FIGUIERE, Yannick GENDRON, François HUGON, Olivier LENOIR, Isabelle  
MORINEAUD, Jean-Noël PASERO, Antoine POLATOUCHE  
(suppléant), Frédéric ROBERT, Philippe SANCHEZ-MATHEU, Christian  
TRABUC, Alain RAVEL (suppléant), Pierre-Yves VADOT, Michel WATT.

Absent(s) excusé(s) : Thierry BELLEMAIN (suppléant A.POLATOUCHE),  
Joëlle BLANCHARD, Brice CHADEBEC (pouvoir à F.HUGON), Alain  
COSTE, Patrick HEYRIES (suppléant A.RAVEL), Robert ESCARTEFIGUE  
(pouvoir à B.FIGUIERE), Frédéric DAUPHIN (pouvoir à Philippe  
SANCHEZ), Serge LERDA (pouvoir à R.AVINENS) M. FLAMEN D'ASSIGNY,  
Sabine PTASZYNSKI, Farid RAHMOUN.

Secrétaire de séance : Jean-Noël PASERO

**OBJET : MODIFICATION D'ORGANISATION ET FINANCEMENT TRANSPORTS  
SCOLAIRES**

--- Monsieur le Président rappelle que, suite à la loi Notre, la compétence transports a basculé du  
Département à la Région. Ce changement a eu pour impact des modifications du règlement intérieur  
notamment concernant la tarification appliquée aux familles. La Région, nous demande aujourd'hui,  
de bien vouloir délibérer en tant qu'organisateur secondaire sur ces modifications et de signer  
l'avenant y afférent.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** des modifications apportées au règlement intérieur par le conseil régional et  
notamment les articles concernant la tarification appliquée aux familles
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,  
R. AVINENS.

